



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 4 juin 2021

Affaire suivie par :
Sandrine Hüni

Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : mouvement départemental 2021 - appel à candidature relatif à des postes à profil vacants à la rentrée scolaire 2021.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature

Postes de direction à pourvoir à titre provisoire au 1^{er} septembre 2021 avec pérennisation* possible à la rentrée scolaire 2022 si avis favorable de l'IEN de circonscription.

Les candidats retenus et affectés à titre provisoire la totalité de l'année restent titulaires de leur poste ou de celui obtenu à titre définitif lors de la première phase du mouvement.

Direction à décharge totale		
E.P.PU Bobby-Lapointe	Saint-Genis-Pouilly	15 classes

Direction en réseau d'éducation prioritaire		
E.M.PU Daudet-Pagnol (REP+)	Oyonnax	10 classes

Directions vacantes sur la circonscription de Gex-Sud		
E.E.PU	Montanges	2 classes
E.P.PU	Saint-Jean-de-Gonville	9 classes
E.P.PU Des Bois	Ornex	11 classes
Direction <i>susceptible d'être vacante</i> sur la circonscription de Gex-Sud		
E.E.PU Jean-de-la-Fontaine	Prévessin - Moens	

**L'affectation à titre définitif est conditionnée à l'inscription sur liste d'aptitude.*

L'inscription sur liste d'aptitude de direction est souhaitable mais cet appel reste ouvert à tous les enseignants.

Les enseignants déjà affectés sur un poste à profil ne sont pas autorisés à candidater.

Les dossiers de candidature sont constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche en annexe. Ils devront être adressés, pour le **11 juin au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis les transmettra à la division des personnels pour le **mercredi 16 juin 2021**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur candidature par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (**@ac-lyon.fr**).

Les candidats retenus seront nommés au 1^{er} septembre 2021 sur les postes et ne sont pas autorisés à candidater à tout appel ultérieur.



Marilyne Rémer

Formulaire de candidature
Postes de directions à profil
 A retourner à votre IEN de circonscription pour **le vendredi 11 juin**
 qui le transmettra à la division des personnels
pour le mercredi 16 juin délai de rigueur

Cochez la case correspondant au poste sur lequel vous candidatez

Choix	Direction à décharge totale	
	E.P.PU Bobby-Lapointe	Saint-Genis-Pouilly

Choix	Direction en réseau d'éducation prioritaire	
	E.M.PU Daudet-Pagnol (REP+)	Oyonnax

Choix	Directions circonscription de Gex Sud	
	E.E.PU	Montanges
	E.P.PU	Saint-Jean-de-Gonville
	E.P.PU Des Bois	Ornex
	E.E.PU Jean de la Fontaine	Prévessin-Moens

NOM :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

A _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

Nom prénom, date et signature de l'IEN

Poste à profil
Directeur d'école primaire Bobby-Lapointe de Saint-Genis-Pouilly

Titre requis

Inscrit sur la liste d'aptitude de direction

Descriptif des missions

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école ainsi que dans le référentiel métiers des directeurs d'école de la circulaire n°2014 - 163 du 1-12 - 2014. Son action s'inscrira dans le Droit Commun de l'Education Nationale. Néanmoins, le cadre général d'exercice professionnel implique que certaines compétences soient maîtrisées dès la prise de fonction.

Spécificités de la mission :

Les fonctions de directeurs d'école s'exercent dans trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public.

1. Responsabilités pédagogiques

Le directeur d'école :

- assure la coordination nécessaire entre les enseignants. (Animation de l'équipe pédagogique, présidence du conseil des maîtres...)

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, il veille à la bonne intégration des stagiaires et des étudiants de l'ESPE affectés à l'école dans le cadre de leur formation.

- veille également à la diffusion auprès des maîtres de l'école des instructions et programmes officiels, et des documents d'accompagnement pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

- assure le lien avec le RASED implanté dans le secteur

- s'assure des conditions nécessaires à la progression et à l'évaluation de tous les élèves de tous les l'école, et veille à ce qu'un dispositif de soutien (PPRE si nécessaire) soit défini.

- détermine et met en œuvre les aménagements qui peuvent être nécessaires pour le projet personnel de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap ou pour le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) des élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages.

Il impulse les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages

- coordonne l'élaboration du projet d'école et en assure le suivi.

Le directeur sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire. En lien avec la circonscription et le dispositif Inclusion & Climat Scolaire, le directeur pilote le projet climat scolaire de l'école.

2. Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école

Le directeur

- veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable (admission, accueil, surveillance des élèves, présidence du conseil d'école, règlement intérieur de l'école, répartition des moyens et organisation des services, sécurité de l'école).
- organise l'accueil et la surveillance des élèves
- assure un suivi renforcé des retards et absences
- veille à ce que la commune lui fournisse les informations nécessaires à la transition entre les temps scolaire et périscolaire

Il réunit, préside le conseil d'école et établit le procès-verbal de chaque séance et en assure la diffusion et l'affichage.

Il organise le service et contrôle l'activité des personnels territoriaux, pendant leur temps de service à l'école, ainsi que des personnels contractuels affectés à l'école.

Il est responsable de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie, ainsi que les exercices liés aux PPMS.

- veille aux demandes de travaux d'entretien à la mairie et à leurs réalisations
- gère le budget à répartir dans les classes ainsi que le budget de fonctionnement et suit les dépenses tout au long de l'année.

3. Relations avec les parents et les partenaires de l'école

Le directeur, représentant de l'institution scolaire, est l'interlocuteur de la commune et de la communauté de commune (Pays de Gex Agglo) éventuellement compétent pour son école notamment pour le PEDT.

Il veille à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice. Le directeur assure l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

Il contribue à la protection de l'enfance en liaison avec les services compétents. Il participe au repérage des situations d'élèves en danger ou en risque de l'être et organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative.

Il organise, coordonne et pilote le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École Aux Parents pour la Réussite des Elèves).

Il contribue au groupe de travail des directeurs du secteur de collège de Saint-Genis-Pouilly. En tant que directeur déchargé à temps plein et en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, il en coordonne l'action locale. Il participe au groupe de travail des directeurs déchargés à 75 et 100% de la circonscription.

Compétences requises

Les caractéristiques du secteur concernés rendent nécessaires de :

- Savoir communiquer avec des publics divers (partenaires de l'école, professionnels de l'éducation, familles socialement défavorisées, d'origines culturelles diverses ...)
- Etre volontaire, ambitieux pour l'école et ses élèves ;
- Prendre des initiatives et des décisions ;
- Savoir anticiper les situations de crise ;
- Etre disponible et réactif ;
- Connaître la gestion administrative, pédagogique et partenariale des élèves en difficultés, à besoins éducatifs particuliers et handicapés ;
- Etre loyal vis à vis de l'Institution

Postes en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +)

Les écoles situées en REP+ inscrivent leur projet d'école dans le contrat d'objectifs des réseaux Ampère et Lumière

Les écoles situées en REP inscrivent leur projet d'école dans le contrat d'objectifs du réseau d'Arbent ou de St Rambert .

Elles ont obligation de mettre en place l'accompagnement éducatif.

Intitulé du poste

Directeur d'école élémentaire ou maternelle en REP ou REP+

Modalités d'affectation

Inscription sur la liste d'aptitude de direction

Descriptif des missions

Les directeurs d'écoles situées en REP ou REP+ remplissent les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

- la participation au comité de pilotage du réseau
- la mise en place de l'accompagnement éducatif
- le travail en partenariat avec les dispositifs et services sur le territoire (PRE, service de droit public, services sociaux, associations, Service Civique...)
- le suivi renforcé des retards et absences dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme
- le pilotage de la mise en œuvre d'évaluations diagnostiques prioritairement en CP et en CM1 (années d'entrée dans un nouveau cycle) avec la transmission des résultats à l'IEN
- la participation au pilotage de continuité école-collège en particulier dans la mise en place du conseil école-collège
- la mise en œuvre d'une commission de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles
- le renforcement de la coopération avec les familles (animation d'un espace parents, organisation de journées "classes ouvertes en activité", formation des parents représentants, conduite d'un entretien personnalisé à l'entrée en PS, en CP, organisation d'actions d'informations et d'échanges ...)
- l'animation de temps de travail en équipe dans le cadre du suivi des élèves, l'orientation de l'action pédagogique, de la continuité pédagogique, de projets pédagogiques en lien avec le projet de réseau
- l'impulsion et l'accompagnement des équipes (de cycle, d'école) dans la mise en œuvre du plan de formation spécifique REP+
- la participation à l'animation d'actions de formation dédiées à l'Education prioritaire REP+
- l'accueil et l'accompagnement de nouveaux enseignants entrant dans l'Education prioritaire
- le recueil d'indicateurs définis par le comité de pilotage dans le cadre de la démarche d'auto évaluation du réseau

Poste à profil

Directeur de l'école primaire de Montanges – 2 classes

Modalités d'affectation : inscription sur la liste d'aptitude souhaitable.

Descriptifs des missions : Le directeur de l'école primaire de Montanges remplit les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

L'environnement de l'école et ses partenaires :

- La mise en réseau des écoles du secteur de la Valserine par des actions inter-écoles via des partenaires associatifs, sportifs (USEP), culturels (CMR), des projets inter-écoles, et la mise en œuvre d'instances inter-écoles (conseils de cycles notamment).
- Le lien avec l'enseignant UPE2A, l'enseignant référent et le RASED implantés sur le secteur.
- Les liens avec les structures « petite enfance » et le collège du secteur.
- Le travail en partenariat avec les dispositifs et services du territoire (Mairie, Périscolaire, PPMS...)

Le fonctionnement de l'école :

- Un suivi renforcé des retards et absences des élèves dès 3ans.
- L'accueil des nouveaux enseignants
- L'accueil des familles qui arrivent en France, qui découvrent l'école avec la mise en place d'outils d'accueil (livret, journée d'accueil, visites...)
- L'accueil des personnels accompagnants de l'école (AESH) en s'appuyant sur les outils ministériels de l'école inclusive (livret d'accueil...)
- Un management exigeant et bienveillant d'une équipe de personnels pluri-catégorielle : AESH, ATSEM, enseignants, intervenants...
- La mise en place d'une cellule de crise, en prenant appui sur la formation prévention et gestion de crise niveau 1, une réflexion sur la sécurité à l'école et au sein de l'école dans une culture partagée.

Le pilotage pédagogique: travail en équipe, climat scolaire :

- La mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école
- La mise en œuvre de réunion de suivis des élèves à besoins éducatifs particuliers, en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales, les différents dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves
- Le suivi et la mise en œuvre du projet Aller Bien pour Mieux Apprendre dans l'école, en s'appuyant sur les travaux à engager avec la mairie, les familles, les élèves et les enseignants à partir des expériences conduites dans d'autres écoles de la circonscription.
- La mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli).
- La mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen.
- L'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.
- La mise en œuvre d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable dès le cycle 1 vers une labellisation E3D.
- Le développement de l'ouverture européenne et internationale au sein de l'école vers la labellisation EuroScol.

Poste à profil

Directeur de l'école primaire de Saint Jean de Gonville – 9 classes

Modalités d'affectation : inscription sur la liste d'aptitude souhaitable.

Descriptifs des missions : Le directeur de l'école primaire de Saint Jean de Gonville remplit les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

L'environnement de l'école et ses partenaires :

- La mise en réseau des écoles du secteur de collège par des actions inter-écoles via des partenaires associatifs, sportifs (USEP), culturels (CMR), des projets inter-écoles, et la mise en œuvre d'instances inter-écoles (conseils de cycles notamment).
- Le lien avec l'enseignant UPE2A, l'enseignant référent et le RASED implantés sur le secteur.
- Les liens avec les structures « petite enfance » et le collège du secteur.
- Le travail en partenariat avec les dispositifs et services du territoire (Mairie, Périscolaire, PPMS...)
- Le lien et le suivi des travaux menés avec certaines associations partenaires (soumises à conventions) comme le Pole Autisme ou Eclat.
- Le lien avec les sections des Cours Nationaux Intégrés pour le suivi des absences et la communication des résultats des élèves.

Le fonctionnement de l'école :

- Un suivi renforcé des retards et absences des élèves dès 3ans.
- L'accueil des nouveaux enseignants
- L'accueil des familles qui arrivent en France, qui découvrent l'école avec la mise en place d'outils d'accueil (livret, journée d'accueil, visites...)
- L'accueil des personnels accompagnants de l'école (AESH) en s'appuyant sur les outils ministériels de l'école inclusive (livret d'accueil...).
- Un management exigeant et bienveillant d'une équipe de personnels pluri-catégorielle : AESH, ATSEM, enseignants, intervenants...
- La mise en place d'une cellule de crise, en prenant appui sur la formation prévention et gestion de crise niveau 1, une réflexion sur la sécurité à l'école et au sein de l'école dans une culture partagée.

Le pilotage pédagogique: travail en équipe, climat scolaire :

- La mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école
- La mise en œuvre de réunion de suivis des élèves à besoins éducatifs particuliers, en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales, les différents dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves
- Le suivi et la mise en œuvre du projet Aller Bien pour Mieux Apprendre dans l'école, en s'appuyant sur les travaux à engager avec la mairie, les familles, les élèves et les enseignants à partir des expériences conduites dans d'autres écoles de la circonscription.
- La mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli).
- La mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen.
- L'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.
- La poursuite et le développement du travail engagé sur le développement durable et la labellisation E3D.
- Le développement de l'ouverture européenne et internationale au sein de l'école vers la labellisation EuroScol.

Poste à profil

Directeur de l'école primaire des bois (Ornex) – 10 classes + ULIS TFC

Modalités d'affectation : inscription sur la liste d'aptitude souhaitable

Descriptifs des missions : Le directeur de l'école primaire des bois (Ornex) remplit les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

L'environnement de l'école et ses partenaires :

- Le travail en partenariat avec les dispositifs et services du territoire (Mairie, Périscolaire, PPMS...)
- Le lien avec les partenaires du territoire, notamment le CERN, afin de développer les pratiques scientifiques à l'école dès 3ans.
- Le lien avec le RASED, l'UPE2A et l'enseignant référent du secteur.
- Les liens avec les structures « petite enfance » et le collège du secteur.
- L'accueil des élèves de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Troubles des Fonctions Cognitives) et de leurs familles. Le suivi de leur scolarité et de la cohérence de leur parcours via les mises en œuvre de PPS en lien avec l'enseignant référent du secteur et le coordonnateur ULIS.
- La mise en lien et en réseau des écoles de la commune avec ou sans l'appui de partenaires extérieurs au sein des projets artistiques, sportifs et/ou culturels (par exemple USEP).
- Le lien et le suivi des travaux menés avec certaines associations partenaires (soumises à conventions) comme le Pole Autisme ou Eclat.
- Le lien avec les sections des Cours Nationaux Intégrés pour le suivi des absences et la communication des résultats des élèves.

Le fonctionnement de l'école :

- Un suivi renforcé des retards et absences des élèves dès 3ans.
- L'accueil des nouveaux enseignants
- La mise en place d'outils (livret avec les informations dont logement) et d'actions pour faciliter leur accueil et intégration dans l'école et sur le territoire sera nécessaire.
- L'accueil des familles qui arrivent en France, qui découvrent l'école avec la mise en place d'outils d'accueil (livret, journée d'accueil, visites...)
- Un management exigeant et bienveillant d'une équipe de personnels importante et pluri-catégorielle : AESH, ATSEM, enseignants, intervenants...
- La mise en place d'une cellule de crise, en prenant appui sur la formation prévention et gestion de crise niveau 1, une réflexion sur la sécurité à l'école et au sein de l'école dans une culture partagée.
- L'accueil des personnels accompagnants de l'école (AESH) en s'appuyant sur les outils ministériels de l'école inclusive (livrets d'accueil...).

Le pilotage pédagogique: travail en équipe, climat scolaire :

- La mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école
- L'accueil et l'accompagnement des nouveaux enseignants et des enseignants qui ont des besoins d'accompagnement ou de développement professionnel avec l'appui de l'équipe de circonscription.
- Le suivi et la mise en œuvre du projet Aller Bien pour Mieux Apprendre dans l'école, en s'appuyant sur les travaux engagés avec la mairie, les familles, les élèves et les enseignants.
- La mise en œuvre de réunion de suivis des élèves à besoins éducatifs particuliers, en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales, les différents dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves
- La mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli).
- La mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen.
- L'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.
- La mise en œuvre d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable dès le cycle 1 vers une labellisation E3D.
- Le développement de l'ouverture européenne et internationale au sein de l'école vers la labellisation EuroScol.

Poste à profil

Directeur de l'école élémentaire intercommunale Jean de la Fontaine (Ferney-Voltaire)

Modalités d'affectation : inscription sur la liste d'aptitude souhaitable.

Descriptifs des missions : Le directeur de l'école élémentaire intercommunale Jean de la Fontaine (Ferney-Voltaire) remplit les missions ordinaires de direction auxquelles s'ajoutent :

L'environnement de l'école et ses partenaires :

- La mise en réseau des écoles du secteur par des actions inter-écoles via des partenaires associatifs, sportifs (USEP), culturels (CMR), des projets inter-écoles, et la mise en œuvre d'instances inter-écoles (conseils de cycles notamment).
- Le lien avec l'enseignant UPE2A, l'enseignant référent et le RASED implantés sur le secteur.
- Les liens avec l'école maternelle et le collège de secteur.
- Le lien avec l'école maternelle dans la continuité GS-CP mais également au-delà.
- Le travail en partenariat avec les dispositifs et services du territoire (Mairie, Péricolaire, PPMS...)
- Le lien et le suivi des travaux menés avec certaines associations partenaires (soumises à conventions) comme le Pole Autisme ou Eclat.
- Le lien avec les sections des Cours Nationaux Intégrés pour le suivi des absences et la communication des résultats des élèves.

Le fonctionnement de l'école :

- Un suivi renforcé des retards et absences des élèves dès 6ans.
- L'accueil des nouveaux enseignants
- La mise en place d'outils (livret avec les informations dont logement) et d'actions pour faciliter leur accueil et intégration dans l'école et sur le territoire sera nécessaire.
- L'accueil des familles qui arrivent en France, qui découvrent l'école avec la mise en place d'outils d'accueil (livret, journée d'accueil, visites...)
- L'accueil des personnels accompagnants de l'école (AESH) en s'appuyant sur les outils ministériels de l'école inclusive (livrets d'accueil...).
- Un management exigeant et bienveillant d'une équipe de personnels pluri-catégorielle : AESH, enseignants, intervenants...
- La mise en place d'une cellule de crise, en prenant appui sur la formation prévention et gestion de crise niveau 1, une réflexion sur la sécurité à l'école et au sein de l'école dans une culture partagée.

Le pilotage pédagogique: travail en équipe, climat scolaire :

- La mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école
- La mise en œuvre de réunion de suivis des élèves à besoins éducatifs particuliers, en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales, les différents dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves
- Le suivi et la mise en œuvre du projet Aller Bien pour Mieux Apprendre dans l'école, en s'appuyant sur les travaux à engager avec la mairie, les familles, les élèves et les enseignants à partir des expériences conduites dans d'autres écoles de la circonscription.
- La mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli).
- La mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen.
- L'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.
- La poursuite et le développement du travail engagé sur le développement durable et la labellisation E3D.
- Le développement de l'ouverture européenne et internationale au sein de l'école vers la labellisation EuroScol.